

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS

Hôtel Rivet
10 Grand'ru
30000 Nîmes

**FOURNITURES ET LIVRAISON DE
TITRES RESTAURANT**

Règlement de la Consultation

Marché à procédure adaptée
art 28 et 77 CMP

Date et heure limites de remise des offres le :

Mercredi 13 décembre 2017 à 17h00

Personne Publique : Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

Adresse : Hôtel Rivet – 10 Grand rue – 30000 Nîmes

Tél : 04 06 30 12 00

Internet : www.esba-nimes.fr

Pouvoir Adjudicateur :

Madame la Directrice Générale de l'Ecole Supérieure des Beaux- Arts de Nîmes, Christelle Kirchstetter

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant au bénéfice des agents de l'École Supérieure des Beaux-Arts.

Le marché comprend :

→ l'émission de titres restaurant et leur conditionnement sous forme de :

- carnets (support papier)
- et/ou de carte à puce (support dématérialisé)

→ la livraison trimestrielle des titres restaurant à l'ESBAN

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Nature du marché

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande (article 77 du code des marchés publics) comportant un minimum et un maximum.

Les quantités par période d'exécution sont les suivantes :

- Quantité minimum : 2 600 titres restaurant annuels
- Quantité maximum : 4 200 titres restaurant annuels

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date.

Le marché sera reconduit par période successive d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans. La reconduction est considérée comme tacite si aucune décision écrite contraire n'est notifiée par le pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, au moins deux mois avant la fin de la durée du marché.

Le titulaire du marché devra assurer la prestation objet du présent marché. En cas de manquement grave, de non exécution du contrat dans les conditions prévues au marché, de non respect des clauses de qualité, de planification,... le présent marché pourra être dénoncé par l'ESBAN par courrier en recommandé avec A.R. sans que le titulaire retenu pour le présent marché ne puisse se prévaloir d'indemnités.

2.2 - Variantes et Options

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées sur le budget de l'ESBAN.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- B.P.U. et D.Q.E.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site de l'ESBAN : <http://www.esba-nimes.fr>

Il est par ailleurs disponible sous format papier (à retirer au secrétariat de l'ESBAN) ou peut être envoyé par voie électronique.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-candidat>

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Le candidat déposera un projet de marché comprenant :

➤ L'acte d'engagement (A.E) dûment compléter par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat

➤ Un mémoire technique, contenant :

- Les moyens logistiques et humains de l'entreprise que le candidat mettra à disposition de l'ESBAN pour fournir et livrer les titres restaurant
- Les modalités et conditions du service après-vente
- Les modalités et conditions de choix entre titres restaurant sur support papier et/ou dématérialisés
- Les éventuels avantages accessoires proposés aux utilisateurs des titres et/ou à la collectivité (réductions et avantages auprès de prestataires partenaires, ...)

➤ Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complétés

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Analyse des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours à compter de la réception de la demande émanant du pouvoir adjudicateur. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5.2 - Jugement des offres

Le classement des offres et le choix du candidat sont fondés sur l'offre économique la plus avantageuse et appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 et énoncés ci-dessous :

Coût global de l'offre : 30 %

- La valeur du critère prix (Np) sera évaluée sur dix points. La note maximum de 10 sera attribuée à l'offre la moins disante. La note de chacune des autres entreprises/sociétés sera calculée conformément à la formule suivante : $Note = 10 \times (\text{valeur de l'offre moins disante} / \text{valeur de l'offre à calculer})$

Valeur technique : 70 %

Sous-critères pondérés notés sur 100 :

- Moyens humains, logistiques et organisation envisagée pour assurer un service de gestion des commandes et de livraison sécurisé dans les délais (organisation de la relation client, outil de gestion, processus de sécurisation) : 30 %
- Conditions et procédure de remplacement ou de remboursement (modalités proposées en cas de perte, vol, dégradation, titres non utilisés,...) : 30 %
- Méthodologie proposée pour un éventuel choix de dématérialisation des titres restaurant ou des supports papiers, procédure de réversibilité : 30 %
- Quantité et variété des avantages commerciaux associés aux titres restaurant : 10 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les entreprises/sociétés dont l'offre lui a paru intéressante.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats

produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : Marché n° 2017-02 – TITRES RESTAURANT NE PAS OUVRIR
--

Ce pli sera envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE NIMES
Hôtel Rivet - 10 Grand' rue
30000 NIMES

Ou déposé à la même adresse contre récépissé :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation des entreprises par voie électronique suivant les modalités définies dans le présent règlement de la consultation. Toutefois, le seuil du marché étant inférieur à 90 000 € HT, le dépôt dématérialisé n'est pas autorisé.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE NIMES
Hôtel Rivet - 10 Grand' rue
30000 NIMES
Courriel : administration@esba-nimes.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, six jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.